



CCTP

Marché à procédure adaptée

(Article R2123-1 du code de la commande publique)

FOURNITURE ET SERVICES MATERIEL INFORMATIQUE

Date limite de remise des offres : Le 8 novembre à 12h

TABLE DES MATIERES

1. Objet du marché et décomposition en lots.	3
2. Contexte et description générale.....	3
3. Prestations demandées.....	3
3.1. Système audio	3
3.2. Système vidéo	3
3.3. Enregistrement et diffusion.....	4
4. Caractéristiques techniques des équipements	4
5. Conditions d'installation.....	4
6. Maintenance et garanties	4

1. Objet du marché et décomposition en lots.

Le présent CCTP a pour objet la fourniture, l'installation et la mise en service d'un système audio et vidéo complet pour la salle de conseil de la mairie. Le système devra permettre l'enregistrement, la diffusion et l'interaction lors des réunions du conseil.

2. Contexte et description générale

La salle de conseil est utilisée pour les réunions publiques et privées, nécessitant des équipements de haute qualité pour l'audio, la vidéo, et la projection. Le système proposé devra intégrer les technologies récentes en termes de captation et diffusion.

Le budget de la collectivité s'élève à 100 000 euros maximum. Le soumissionnaire sera également noté sur sa capacité à présenter une offre respectant cette enveloppe.

3. Prestations demandées

3.1. Système audio

Microphones : Fourniture et installation de microphones sans fil, disposés de manière à couvrir l'ensemble des sièges des conseillers municipaux (un pour deux élus hors adjoints et Maire). 19 microphones devront être prévus ainsi qu'une baie de rechargement contenant des batteries supplémentaires si la proposition les intègre.

Amplification : Système d'amplification permettant une diffusion claire et homogène dans toute la salle.

Enceintes : Disposition d'enceintes acoustiques permettant une répartition uniforme du son, sans distorsion.

Système de gestion : Table de mixage ou système de gestion audio permettant le réglage des niveaux sonores.

3.2. Système vidéo

Caméras : Installation de caméras haute définition pour capturer les interventions des participants. Les caméras doivent être motorisées pour suivre automatiquement les orateurs.

Écrans : Fourniture et installation de deux écrans de projection ou d'affichage LED de 55 pouces minimum.

Système de visioconférence : Intégration d'un système permettant la visioconférence, avec une interface simple d'utilisation, permettant à tous les participants de diffuser sur le système au besoin. Le projecteur devra être d'une qualité minimum de 8000 lumens et assorti d'une toile tendue.

En option : prévoir un écran de retour pour Monsieur le Maire.

3.3. Enregistrement et diffusion

Enregistrement : Système d'enregistrement audio et vidéo pour la sauvegarde des sessions du conseil.

Diffusion en direct : Intégration d'un système permettant la diffusion en direct via des plateformes web (par exemple, YouTube ou le site web de la mairie).

En option : permettre la diffusion de l'écran projeté par le conférencier sur internet.

4. Caractéristiques techniques des équipements

Microphones : Directivité cardioïde, réduction des bruits ambiants.

Caméras : Résolution minimum de 1080p, avec fonction de zoom et suivi des orateurs.

Écrans : Résolution minimum 4K, taille minimum de 55 pouces.

Système de gestion : Interface tactile pour le contrôle global du système audio-vidéo.

5. Conditions d'installation

L'installateur devra assurer une intégration discrète des équipements, en tenant compte des contraintes esthétiques et architecturales de la salle.

Les câbles devront être dissimulés dans des goulottes ou gaines techniques.

La mise en service devra inclure des tests complets du système audio et vidéo.

6. Maintenance et garanties

Les équipements devront être garantis pour une période de 2 ans minimum.

Un contrat de maintenance devra être proposé, avec un suivi annuel pour vérifier le bon fonctionnement des installations.

7. Contexte et présentation générale de l'existant

Actuellement, la phase conception de la salle du conseil a été mise en place. Le plafond est brut pour le moment. Les candidats sont invités à venir visiter les lieux pour préciser leurs besoins et les conditions techniques permettant de tirer les gaines. Le candidat devra préciser le type de gaine, leur nombre et leur disposition dans la salle (distance depuis l'équipement). Au besoin un calepinage devra être fait.